

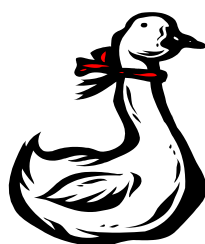


Municipalité
de Donneloye

Villages de
Donneloye-Gossens-
Mézeray-Prahins

Tous ensemble

No 34 - 27 juin 2013



Billet de la Syndique

Mesdames, Messieurs,

Le 29 août prochain, le Conseil d'Etat visitera le District du Jura-Nord-Vaudois.

A l'occasion de cette visite, la Préfecture pose aux communes les deux questions suivantes :

- *Comment voyez-vous votre commune dans trente ans ?*
- *Avec quelle(s) communes(s) souhaiteriez-vous fusionner ?*

30 ans, une génération, c'est lointain et pourtant, tout va si vite, c'est aussi demain.

Difficile d'imaginer dans quel sens vont évoluer nos petites communes dans trente ans. Un esprit pessimiste les imaginerait absorbées par les grands centres, plus représentées au sein des pouvoirs exécutifs, voire législatifs, privées de leurs écoles, des divers services publics et privés, encore plus mal desservies au niveau des transports publics, réduites à un rôle de « musée Ballenberger ». Mais le pessimisme n'a jamais fait avancer les choses, bien au contraire. Nous ne voulons pas rêver mais croire que la sagesse, la logique, l'intelligence saura défendre l'autonomie et la valeur de nos petites communes. Nous voulons croire que les autorités, mais aussi la population dans son ensemble, saura défendre des valeurs humaines et organisationnelles qui ont fait leurs preuves.

On parle de plus en plus d'insécurité, les coûts de la police explosent, n'est-ce pas un peu le résultat du « toujours plus grand » : centres commerciaux gigantesques, zones d'habitation démesurées, construction d'établissements scolaires toujours plus imposants.

Dans 30 ans, nous espérons que le Canton de Vaud aura su aménager son territoire en respectant cette merveilleuse diversité qui le caractérise. Nos petites communes ont un rôle à jouer, elles ne veulent pas rivaliser avec les grands centres mais être complémentaires tout en bénéficiant d'infrastructures et de transports en adéquation avec leurs besoins.

Donneloye a vécu deux fusions et peut dès lors facilement répondre à la seconde question. Pour qu'une fusion soit réussie, elle doit être réfléchie et souhaitée par les deux parties. Il ne sert à rien de vouloir à tout prix fusionner. Une fusion dépend d'une situation géographique et surtout de la volonté d'unir deux ou plusieurs collectivités afin de défendre ensemble leurs intérêts. Le but ne doit pas être uniquement de concentrer une population mais de maintenir la valeur des entités tout en permettant une organisation administrative et politique plus performante. Le Canton de Vaud ne doit pas chercher à créer des centres à vocation toujours plus urbaine, au détriment des zones rurales. Sa double vocation Ville et Campagne en ont fait sa richesse, elle doit persister et par là nos villages garder leur identité.

En conclusion, je ne connais pas l'image de Donneloye dans 30 ans. Mais j'espère que celles et ceux qui représenteront sa population seront heureux d'y vivre, apprécieront toujours cette merveilleuse nature qui nous entoure, sauront la préserver comme ils défendront les valeurs humaines qui sont le gage d'une société équilibrée.

En attendant Que l'été 2013 soit joyeux, ensoleillé, et que la nature réponde aux attentes de ceux qui la cultivent.

Lise Courvoisier, syndique

Composition de la municipalité

<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>TELEPHONES</u>	<u>DICASTERES</u>
COURVOISIER Lise	Syndique	078/721.74.38	Administration générale- finances-police-transports- militaires
BILLAUD Pierre	Municipal/ Vice-syndic	079/238.91.06	Eau-épuration-steps-PCi- défense incendie
FLORIO Jean Gabriel	Municipal	079/957.62.75	Police des constructions- aménagement du territoire- énergies-déchetteries- éclairage public
MONGE Cédric	Municipal	079/467.83.53	Social-écoles-forêts
PACHE Jean-Michel	Municipal	079/332.21.79	Bâtiments communaux- routes-chemins-places- domaines-cimetières

Quelques dates à noter dans votre agenda

30 juin	Fête de la Paroisse
4 au 8 juillet	Abbaye de la Menthue
6 juillet	Cinéma Open Air à Gossens dès 19h00
30-31 juillet et 2-3 août	F.C. Donneloye, coupe de la Menthue
1 ^{er} août	Fête nationale à la buvette du foot
24 août	Tournoi juniors Mouvement Menthue à Chavannes-le-Chêne
7 septembre	Rencontre villageoise – « Déjeuner à Gossens »
22 septembre	Votation fédérale - cantonale
24 novembre	Marché de Noël de la paroisse
24 novembre	Votation fédérale – cantonale

Contrôle des habitants



Carnet rose :

	Né(e) le :
Goumaz Julia, Donneloye	09.01.2012
Schafroth Nora, Donneloye	24.02.2012
Erismann Julie, Gossens	01.03.2012
Sahli Luca, Prahins	13.03.2012
Bukala Izabela, Donneloye	07.06.2012
Chevrolet Eva, Donneloye	25.07.2012
Pahud Camille, Donneloye	03.01.2013
Ziegler Natacha, Prahins	27.01.2013
Quast Lina, Prahins	21.02.2013
Panchaud Arnaud, Donneloye	02.03.2013
Fardel Oscar, Mézery	02.06.2013

Carnet de deuil :

Lassueur Willy, Prahins	Date du décès le 05.05.2012
Gavillet Daniel, Donneloye	Date du décès le 16.09.2012
Balmer Catherine, Gossens	Date du décès le 09.01.2013
Ferrot Cécile, Donneloye	Date du décès le 09.03.2013
Bovay Marcel, Gossens	Date du décès le 20.04.2013
Gavillet Frida, Donneloye	Date du décès le 08.05.2013

Nonagénaires :

Une délégation de la Municipalité a eu le plaisir de souhaiter un joyeux anniversaire à :

Madame Elisabeth Courvoisier de Prahins, le 31 mai 2012

Madame Odile Jaquier de Prahins, le 14 février 2013

Monsieur Pierre Jaquier de Prahins, le 2 avril 2013

Madame Emilie Billaud de Donneloye, le 26 mai 2013

Monsieur Robert Nicole de Donneloye, le 6 juin 2013



Le premier week-end de juillet, plus précisément du jeudi 4 au lundi 8, se déroulera à Donneloye la 22^{ème} fête de L'Abbaye de la Menthue.

Le jeudi soir et le samedi tout le jour se dérouleront les tirs au stand de Bioley-Magnoux, buvette et restauration sur place.

Le vendredi soir sera lui consacré à un match aux cartes qui se déroulera à la grande salle.

Le samedi soir, dès 18h00, le caveau de l'Abbaye vous permettra de satisfaire grande fin et large soif.

Le dimanche, journée officielle avec dès 11h00 l'ouverture des caveaux des sociétés de la Gym Dames et du Chœur Mixte sur la place de Fête.

Dès 15h00, vous pourrez assister à la cérémonie du couronnement des Rois et des Reines qui se déroulera dans la cour du collège.

Dès 16h00, un grand cortège folklorique emmené par Le Corps de Musique d'Yvonand animera les rues de notre village, il comprendra également la participation des personnes et des groupes suivants : les membres de la Confrérie, les chars des sociétés amies, les invités, un groupe de Cors des Alpes et les enfants des classes de Donneloye.

Dès 18h15, partie officielle et banquet.

Le lundi dès 17h00, vin d'honneur offert par la Commune de Donneloye, suivi du traditionnel repas familial ouvert à tous, possibilité d'inscription auprès du Trésorier Mr François Groux au 079/420.39.16.

Comme vous pouvez le constater le Conseil et les Membres de l'Abbaye de la Menthue, les sociétés amies, les participants au cortège, les enfants des classes de Donneloye s'unissent pour que la fête soit belle et chaleureuse. Aussi, venez nombreux, ce sera pour eux la récompense et la satisfaction d'un engagement sans faille pour que nos traditions perdurent et, ainsi, contribuer au maintien d'une vie associative importante dans nos villages.

Pour terminer, nous ne manquerons pas de remercier de leur patience et de leur compréhension les riverains de la place de fête qui supportent les désagréments liés à celle-ci.

Nous nous réjouissons de vous retrouver lors de cette fête et vous souhaitons un bel été.

Le Conseil de l'Abbaye de la Menthue

Fête villageoise



Vu le succès rencontré lors de la fête villageoise marquant la fusion, le 16 juin 2012, l'expérience sera renouvelée et une rencontre annuelle organisée.

Cette année, elle se déroulera le samedi **7 septembre**.

Rendez-vous à Gossens pour le petit déjeuner. En fin de matinée, en cas de beau temps, ceux qui le désirent pourront participer à une balade pour (re)découvrir notre belle commune.

Des informations complémentaires vous parviendront ultérieurement mais n'oubliez pas de réserver la date.

Site Internet communal



Nous vous invitons à visiter notre site internet et sa nouvelle présentation : www.donneloye.ch.

Le bureau communal est à votre disposition si vous souhaitez publier une annonce ou nous transmettre des photos.

Travaux



Le Conseil général de Donneloye a autorisé la Municipalité, lors de la séance du 14 mai dernier, à procéder aux travaux suivants :

Collège de Donneloye

Aménagements de sécurisation du préau de l'école et de ses alentours (préavis no 4/2013)

Conscients des problèmes de sécurité dans la zone du collège de Donneloye et de ses alentours et afin de répondre aussi aux craintes de nombreux parents, divers travaux sont prévus, à savoir :

- Aménagement d'un modérateur de trafic à la Rue du Cotérus
- Création d'une zone de stationnement minibus transports scolaires

- Aménagement d'une barrière automatique et feux clignotants
- Pose d'une barrière de sécurité sur le mur de l'église qui surplombe la rue des 3 Fontaines et des barrières amovibles pour sécuriser la descente de l'église
- Aménagement du trottoir au niveau de la propriété Bula et pose de barrières de sécurité à la hauteur de la haie de la propriété Groux-Nicole
- Nouvelle organisation des places de parc pour les enseignants

Ces travaux seront réalisés durant le mois de juillet et août 2013.

Collège de Donneloye

Remplacement de la chaudière à bois déchiqueté et rénovation de l'installation de chauffage (préavis no 5/2013)

La chaudière à bois du collège arrivait à bout de course, de nombreuses pannes se sont produites ces derniers hivers. De plus, le circuit de distribution dans les différents locaux du collège (appartements, classes et bureau communal) était en mauvais état, corrosion importante et fuites au niveau des raccords et des joints.

Il était dès lors impératif de changer le système de chauffage pour le prochain hiver.

Le Conseil général a donc accordé un crédit à la Municipalité pour la pose d'une nouvelle chaudière et le changement du circuit de distribution.

Ces travaux se dérouleront du 15 juin à fin août 2013.

Mézery,

Réfection de la route RC 420 (préavis no 6/2013)

L'état de surface de la chaussée devient dangereux et il est urgent de procéder à des travaux de réfection de l'encaissement et du revêtement à plusieurs endroits. La zone concernée s'étend depuis l'angle du jardin de la propriété Morattel jusqu'à la grille d'écoulement des eaux claires située vers le poteau de la Romande énergie.

Ces travaux de dérouleront du 8 au 13 juillet et causeront certains désagrément aux habitants de Mézery.

- La route de Mézery sera fermée durant ces travaux, soit du 8 au 13 juillet 2013
- Le car postal ne passera pas à Mézery pendant les travaux; le trajet sera direct Prahins- Donneloye et inversement, ce qui engendrera également la suppression de l'arrêt à la Poste de Donneloye
- Seul l'arrêt à la hauteur du restaurant La Clef des Champs sera maintenu pour la ligne Thierrens-Yverdon et inversement.

Les habitants de Mézery ont été informés par courrier du 31 mai 2013.

Déchèteries	
--------------------	---

Heures d'ouverture :

Déchèterie de Donneloye

<u>Du 1^{er} avril au 31 octobre</u>	<u>Du 1^{er} novembre au 31 mars</u>
Lundi et mercredi de 17h30 à 18h30 Samedi de 09h30 à 11h30	Mercredi de 17h30 à 18h30 Samedi de 09h30 à 11h00

Déchèterie de Prahins :

<u>Du 1^{er} avril au 31 octobre</u>	<u>Du 1^{er} novembre au 31 mars</u>
Mardi de 18h30 à 19h00 Samedi de 16h30 à 17h30	Samedi de 16h00 à 17h00

Depuis le 1^{er} janvier 2013 notre commune a adopté le système régional de la taxe au sac mis en place par la STRID qui est appliqué actuellement par 47 communes de notre région.

Les chiffres relevés au 1^{er} juin montrent une baisse d'environ 25% des incinérables (déchets ménagers) et une stabilité, voir une légère diminution, des autres déchets. Le nouveau système atteint donc ses objectifs en incitant au tri sélectif même s'il est encore un peu tôt pour en tirer des conclusions définitives.

Le tri du verre par couleur RESTE indispensable et utile, car la rétrocession financière qui nous est accordée est plus importante si ce tri est bien effectué. Il est particulièrement nécessaire de ne pas mettre de verres de couleurs dans les containers pour verres blancs. Aucun déchet autre que le verre ne trouve place dans ces containers.

Steps	
--------------	---

Afin d'assurer une bonne marche de nos installations, nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter les tampons hygiéniques dans les WC, ils ne se dégradent pas et la ficelle très résistante peut bloquer les pompes. De même, les litières pour chats doivent être éliminées à la déchetterie.

Il est également interdit de verser les résidus d'huile de cuisine dans l'évier.

Organisation scolaire



La rentrée scolaire 2012-2013 sera marquée par l'introduction d'HARMOS. Nous vous rappelons ci-après les changements structurels qu'implique cette nouvelle organisation scolaire :

HarmoS : Changements structurels

cycles et degrés de l'école vaudoise actuelle		âge d'entrée	cycles et degrés de l'école harmonisée	
secondaire	degrés secondaires	14 ans	11	degrés secondaires
		13 ans	10	
		12 ans	9	
		11 ans	8	
primaire	CYT	10 ans	7	deuxième cycle primaire
	CYP 2	9 ans	6	
		8 ans	5	premier cycle primaire
	CYP 1	7 ans	4	
		6 ans	3	
		5 ans	2	
CIN	-1	5 ans	2	
	-2	4 ans	1	

Standards Montbrage

L'école enfantine devient obligatoire. Ainsi, l'enfant entre à l'école à l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet, sous réserve d'exception afin de permettre aux parents d'anticiper l'organisation familiale au moment où leur enfant entrera à l'école. La tolérance de plus ou moins 2 mois, qui ne figure plus dans la LEO, sera maintenue en vigueur durant deux années supplémentaires. Les parents qui souhaitent connaître, en fonction de la date de naissance de leur enfant, les différentes possibilités qui leur sont offertes peuvent consulter le site <http://www.vd.ch/themes/formation/scolarité-obligatoire/rentree-scolaire-2012/rentree-scolaire-2013/>

ASIRE

La législation applicable en matière de scolarité obligatoire dans le canton de Vaud a subi de nombreux changements dans l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires et a abouti à la mise en place de la nouvelle

Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE)

Cette association regroupera

- 4 établissements scolaires, à savoir :
 - Etablissement primaire et secondaire de Bercher-Thierrens (dont fait partie la commune de Donneloye)
 - Etablissement secondaire d'Echallens
 - Etablissement primaire Echallens-Bottens-Poliez-Pittet
 - Etablissement primaire Echallens – Assens - Oulens
- 45 communes, soit environ 25'000 habitants
- Plus de 3'400 élèves
- 38 sites

Piscines



L'été arrive, les piscines aussi

Selon la législation cantonale en vigueur l'installation d'une piscine (bassin équipé d'une installation de filtration) est soumise à autorisation de construire. Le tableau ci-dessous précise les règles d'application de cette norme adoptées par la Municipalité.

Non soumise à autorisation	Soumise à autorisation communale	Soumises à autorisation communale et autorisation spéciale du canton
Piscine hors-sol d'un volume inférieur à 5m³	Piscine hors-sol démontable d'une saison à l'autre et non chauffée pour autant qu'elle ne soit pas située en zone S de protection des eaux ou hors de la zone à bâtir	Toutes les autres piscines
	Les piscines non couvertes peuvent être dispensées d'enquête publique pour autant que: <ul style="list-style-type: none">• des intérêts prépondérants de tiers ne soient pas atteints;• l'objet n'implique pas une demande de dérogation (ex. distance aux limites).	

Le secrétariat communal tient à votre disposition la directive du service des eaux, sols et assainissement applicable à l'installation d'une piscine, notamment au raccordement des canalisations. Si vous avez une question vous pouvez contacter le secrétariat communal ou directement Monsieur Jean-Gabriel Florio, Municipal (079 957 62 75).

Eau



Le laboratoire cantonal a procédé au contrôle annuel de l'eau de consommation sur les territoires de Donneloye, Gossens et Mézery en juillet 2012 et en juin 2012 à Prahins. Nous vous donnons ci-après les résultats :

	<u>Donneloye</u>	<u>Gossens</u>	<u>Mézery</u>	<u>Prahins</u>
Température	21.2	18.4	19.0	15.9
pH	7.6	7.7	7.6	7.9
Conductivité à 20°	543	563	540	536
Turbidité (UT/F)	0.2	0.2	0.1	0.3
Dureté totale (°F)	31.6	32.4	31.6	32.5
Dureté carbonatée (°F)	28.2	29.0	28.4	27.5
Calcium (mg Ca/I)	95	97	94	94
Magnésium (mg Mg/I)	21.0	20.0	19.7	22.0
Sodium (mg Na/I)	3.4	4.4	3.3	3.9
Potassium (mg K/I)	0.9	1.2	0.8	0.9
Hydrogénocarbonates (mg HCO3)	346	357	350	339
Sulfate (mg SO4 par lt)	26.0	25.0	26.0	26.0
Nitrate (mg NO 3 par lt)	21.0	22.0	21.0	21.0
Chlorure (mg Cl/I)	5.4	8.9	5.3	5.5
Fluorure (mg F/I)	0.04	0.04	0.04	0.04
Bromure (mg Br/I)	0.1	0.1	0.1	0.1
Oxydabilité (mg KMno4 par lt)	1.7	1.6	1.8	1.8
Carbone organique total (mg C/I)	0.9	0.8	1.0	0.9
Ammoniaque (mg NH 4 par lt)	0.000	0.000	0.000	0.005
Nitrite (mg NO2 par lt)	0.000	0.000	0.000	0.000
Orthophosphate (mg PO4 par lt)	0.005	0.005	0.010	0.010

Conclusion:

- Eau assez dure
- Conforme, du point de vue de la composition chimique et dans la limite des paramètres analysés, aux prescriptions de l'Ordonnance fédérale sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires.

Taxes



Nous rappelons que les taxes annuelles sont facturées aux périodes suivantes:

En juin la consommation d'eau, les taxes eau et épuration, pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 juin + déneigement des chemins privés

En décembre, les taxes déchets, chiens, impôt foncier, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre

Cette manière de procéder vous évite d'avoir une facture importante en fin d'année.

Nous vous demanderons donc un nouveau relevé de vos compteurs d'eau en mai.

Les taxes de la nouvelle commune sont :

Prix de l'eau	Fr. 1.90/m3 + taxe épuration fr. 1.--/m3
Fourniture eau	Taxe annuelle fr. 100.-- par ménage
Taxe épuration	Taxe annuelle fr. 100.-- par ménage
Location compteur	Taxe annuelle fr. 20.-- par compteur
Taxe chien	Fr. 70.-- par année
Taxe déchets	Fr. 50,-- par adulte et par année Fr. 25,-- par enfant et par année
Taxe déneigement	Chemins privés

Clos d'équarrissage



Les taxes du clos d'équarrissage pour la prise en charge des animaux morts ne sont pas refacturées aux propriétaires.

Emoluments



Les nouveaux règlements communaux concernant les émoluments administratifs ont été adoptés par le Conseil général le 19 mars 2013 et approuvés par les départements cantonaux concernés. Ils sont à disposition au secrétariat communal et sont publiés sur le site internet de notre commune.

Les principales nouveautés concernent les domaines suivants :

Autorisations de construire

Abandon de la facturation en pour mille du coût de construction et introduction d'une facturation sur la base d'une taxe fixe et d'une taxe proportionnelle au travail effectué. Cette modification a été introduite pour répondre aux exigences de la jurisprudence en la matière et pour unifier les dispositions applicables dans nos quatre villages.

Contrôle de l'habitant

La Commune a souhaité introduire une base réglementaire pour les émoluments perçus par le secrétariat communal en matière de contrôle de l'habitant (ex : déclaration d'arrivée, changement d'état-civil). Certains émoluments qui n'avaient pas été adaptés depuis fort longtemps ont été révisés.

Autorisations pour manifestations

Il s'agissait également de donner une base règlementaire à la pratique en vigueur. La Municipalité et le Conseil général ont souhaité maintenir ces émoluments à un niveau bas afin d'encourager les activités des sociétés locales.



Suite à la fusion, nous vous informons que nous avons désigné notre nouveau commandant en la personne de :

- Alain Mercier, Rue des Oches 4, 1408 Prahins (ancien commandant de Prahins) tél. 079/425.59.02
- Frédéric Duc (ancien commandant de Donneloye durant 11 ans) assume la fonction de commandant remplaçant, tél. 079/347.45.93.

La nouvelle Loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, permet aux communes, avec l'accord préalable des conseils communaux et l'approbation de l'ECA, d'organiser un seul corps de sapeur-pompiers. Le regroupement signifie la fusion en une seule entité des corps de sapeurs-pompiers de plusieurs communes à des fins d'efficacité et de rationalisation. Le corps de sapeurs-pompiers de Donneloye avec un effectif de 43 personnes est rattaché au SDIS Service Défense Incendie et Secours régional du Nord Vaudois à Yverdon-les-Bains.

Le corps de sapeurs-pompiers est constitué d'un bataillon comprenant :

- l'Etat-major,
- un détachement de premiers secours (DPS) composé de plusieurs sites,
- un détachement d'appui (DAP) composés de plusieurs sites,
- dans la mesure du possible, un détachement de jeunes sapeurs-pompiers.

Toute personne, hommes ou femmes, dès 18 ans révolus et en dessous de 40-45 ans est la bienvenue au corps de sapeurs-pompiers. Pour toute question, vous pouvez prendre contact avec Messieurs Alain Mercier ou Frédéric Duc (réf. mentionnées ci-dessus).



Les Gardes forestiers ont communiqué aux Communes que nos forêts sont encombrées de déchets verts et autres.

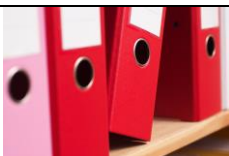
Nous vous rappelons que **tout dépôt sauvage dans nos forêts est strictement interdit.**

Votations



Vos enveloppes de vote peuvent être déposées lors des prochains scrutins dans les boîtes aux lettres réservées à cet effet dans les 4 villages, jusqu'au dimanche à 11h00, ou être adressées par la poste, dans ce cas-là ne pas oublier de les affranchir à frs 1.--. Seul le bureau de vote à Donneloye est ouvert le dimanche de 10h00 à 11h00 (collège). Si vous avez égaré votre carte de vote, vous pouvez en demander une nouvelle au bureau communal jusqu'au vendredi précédant la date de la votation et avant 11h00.

Social



Pour toutes questions concernant les assurances sociales et l'AVS vous devez vous adresser à l'agence d'assurances sociales AAS à Yvonand.

- Tél. 024/557.20.76
- Jours et heures d'ouverture :
 - mardi 14h00 à 16h00
 - mercredi 14h00 à 16h00
 - jeudi 08h00 à 11h30

Histoires de parents :

Nouvelle prestation reconnue et subventionnée par l'Etat de Vaud qui participe au dispositif de prévention socio-éducative secondaire en matière de protection des mineurs. Cette prestation se présente sous la forme d'un programme de soutien à l'action éducative parentale, gratuit, qui s'adresse à des familles ayant au moins un enfant âgé de 3 à 14 ans.

Page internet sur le site de la Fondation Jeunesse et Familles : www.fjfnet.ch/histoires-de-parents.

Contact à histoires-de-parents@fjfnet.ch ou tél. **0848 044 444**.

Halte-jeux	
-------------------	---

L'Association « Jeux roule pour Toi » a abandonné la halte – garderie à Mézery mais reste opérationnelle le mercredi matin à Pomy.

Pour plus d'information : info@jeuxroulepourtoi.ch ou tél. 079/426.40.60

ATYM OFFICE DU TOURISME	
--	---

ATYM – www.yvonand.tourisme.ch

L'office du tourisme Yvonand – Menthue est à la recherche de chambres d'hôtes dans la région et vous remercie de votre coopération.

Pour tout renseignement ou prise de contact : yvonand.menthue@gmail.com ou au téléphone no 024 430 22 02.

Déneigement	
--------------------	---

Le dernier hiver particulièrement long et rigoureux nous a permis de constater que la nouvelle organisation mise en place donne satisfaction à tous. Pour rappel, les travaux de déneigement et d'entretien des villages de Donneloye, Gossens et Mézery ont été confiés à M. Frédéric Duc que nous remercions pour son excellent travail et sa disponibilité.

Un arrangement particulier a été trouvé avec les riverains des chemins privés, cette solution n'a donné lieu à aucune remarque, nous en déduisons que la formule correspond aux attentes des habitants et qu'elle pourra être reconduite telle quelle pour l'hiver prochain.

Le déneigement et le salage des trottoirs s'effectue à bien plaisir et selon les disponibilités de la personne affectée à cette tâche, mais il n'est pas interdit à chacun de déblayer et d'entretenir son bout de trottoir. D'avance merci, par votre action, vous permettrez à tous de passer un bon hiver.

Routes - chemins



Les rues de notre commune par village :

Ci-dessous, un memento des noms des rues de nos villages. Un plan de situation par village sera affiché au pilier public.

Donneloye :

Route de la Croix Blanche
Route de la Fortune
Route des Trois Fontaines
Rue des Cotérus
Chemin de la Gravière
Chemin du Stade
Chemin du Crêt
Chemin de Champ Christin
Chemin des Biches
Chemin de la Source
Chemin du Pont Rouge
En Jon
En Grabret
Moulin Isard
Moulin du Pont
Praz Fornaz

Mézery :

Rue du Collège
Chemin des Lombertes
Chemin des Oches
Chemin du Marais

Gossens :

Route de la Barbeyre
Chemin des Moilles
Chemin des Granges Brûlées
Chemin des Demi-Poses
Chemin des Sablonnaires
Grand Morcel
Les Granges de Gossens

Prahins

Rue du Village
Rue des Oches
Rue Praz Jaquet
Place du Village
Chemin du Clos
Chemin du Flonzel
Chemin de la Croix
Chemin du Praure
L'Ívuez
La Râpette

Grilles d'évacuation des eaux



Il est d'usage que chaque propriétaire entretienne les renvois d'eau et les grilles d'écoulement sur les routes et chemins qui longent son domaine. Nous devons malheureusement constater que ces us et coutumes ne sont pas respectés de tous, merci de remédier à cet état de fait, vous contribuerez ainsi à maintenir en bon état nos chemins et routes.

« Sous chaque grille se cache une rivière »

Savez-vous à quoi servent les grilles d'évacuation des eaux ?

Elles sont indispensables à la collecte des eaux de pluie et permettent d'éviter les inondations sur les routes et dans les habitations.

Ces grilles de sol et les canalisations qui se trouvent dessous mènent le plus souvent l'eau à la rivière ou au lac le plus proche.

Situées près de nos maisons, de nos commerces, elles font partie de notre environnement quotidien. Mais trop souvent, hélas, elles sont utilisées pour évacuer des eaux sales qui polluent nos lacs et nos rivières, tuant la faune et la flore aquatique. C'est notre environnement immédiat qui est atteint !

Évitez de déverser des liquides polluants ou des déchets dans ces grilles !

Des gestes simples protègent notre environnement ! Des cours d'eau en bonne santé permettront aux générations futures de consommer notre bien le plus précieux : L'EAU.

La campagne *« Sous chaque grille se cache une rivière »*, initiée par l'Association Suisse des Gardes-Pêche (ASGP), www.aquava.ch.

La Clef des Champs



L'auberge communale *La Clef des Champs* vous accueille dans une ambiance conviviale ; son café, sa salle à manger ou sa terrasse vous permettront de passer un bon moment que ce soit pour l'apéritif, un dîner en famille ou pour un souper d'entreprise.

La Clef des champs vous ouvre ses portes du mardi au samedi et le dimanche soir (uniquement l'été) de 8h30 à 14h00 et de 16h30 à minuit (fermeture hivernale lundi et dimanche).

Menu du jour la semaine et mois à thèmes durant l'année. Pour toute information, pensez à visiter son site : www.laclefdeschamps-donneloye.ch

Football



FC Donneloye

La saison 2012/2013 touche à son terme. Voilà venu le moment de faire le bilan.

A notre plus grand soulagement, notre première équipe qui a retrouvé la 2^{ème} ligue depuis cette saison a assuré son maintien à ce niveau de la compétition et a ainsi atteint son objectif.

La seconde équipe, qui est en 5^{ème} ligue, fait une très bonne saison. Elle est 3^{ème} de son groupe à la fin du championnat.

La troisième équipe, constituée l'été passé, a également réalisé une saison à la hauteur de ses ambitions en terminant en milieu de classement de son groupe de 5^{ème} ligue.

Nous remercions chaudement tous les citoyens et les autorités communales pour leur soutien, sans lequel tout ceci ne serait simplement pas possible.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter notre site www.fcdonneloye.ch

Chœur mixte



« **2014** ... *que va-t-il se passer à Donneloye ???*

Nous serons les heureux organisateurs du 82^{ème} Giron de la Menthue, pour cela nous ferons appel à toute la population afin que la fête soit magnifique... On compte sur vous !!!

Des informations complémentaires vous seront communiquées en temps voulu.

La Chanson du Vallon »



Gym Dames Donneloye



Nous sommes une petite société dont le but est de faire du sport pour le plaisir et d'animer la vie de la commune par nos manifestations.
Venez nous rejoindre pour partager de bons moments !

Les cours de gym reprennent le mardi 27 août à 20h15.
Appelez notre Présidente au 024 433 10 60 pour plus de renseignements.

Au plaisir de vous rencontrer, nous vous souhaitons un bel été !

Paroisse protestante



Fête de paroisse

Elle aura lieu le 30 juin au refuge de Chanéaz à 10h30.

Le culte sera suivi d'un repas convivial et nous aurons le plaisir d'accueillir la fondation Jonas (jeunes chanteurs et musiciens).

Départ du pasteur Guillaume Ndam

Le 28 juillet à Chêne-Pâquier à 10h30, nous prendrons congé de notre pasteur remplaçant qui nous a accompagnés pendant 2 ans à 50 %. Il a été fort apprécié par tous les paroissiens, les volées de catéchumènes qu'il a suivies et les personnes côtoyées pendant cette période. Nous le remercions pour sa disponibilité, son enthousiasme et la note africaine qu'il nous a fait découvrir.

Le culte sera suivi d'un repas à la salle de paroisse de Chêne-Pâquier, repas auquel il faut s'inscrire auprès de la présidente, Marianne Unger (024 433 15 76) jusqu'au 21 juillet.

Arrivée de Mme Francine Laemmler

Mme Francine Laemmler, nouvelle ministre dans notre paroisse débutera son activité le 1^{er} août et habitera la cure de Chêne-Pâquier. Vous pourrez faire sa connaissance déjà à la partie officielle de l'Abbaye de la Menthue l'après-midi du 7 juillet. Nous lui souhaitons une installation sereine dans notre paroisse.

Vous êtes protestant(e) et habitez notre commune. Nous vous enjoignons de vous inscrire comme tel auprès du bureau communal si vous le souhaitez. Prochainement, les personnes, non inscrites ne recevront plus le journal Bonne Nouvelle qui cesse d'être un tous ménage.

Bon été s'il arrive !

Marianne Unger, Présidente du conseil de paroisse

Paroisse catholique



Nous vous communiquons, ci-après, les coordonnées de **l'église catholique d'Yverdon-les-Bains** :

Eglise St-Pierre - Rue de la Maison-Rouge 14 - 1400 Yverdon-les-Bains

Secrétariat ouvert : mar-ven : 8h30-11h30 et ven : 15h00-18h00 - 024 424 20 50
secretariat@catholique-yverdon.ch

Offices religieux :

Mardi – Vendredi 08 h.30 Laudes 09 h.00 Messe

Dimanche 10 h.00 Messe 19 h. 00 Messe

Comunidade Católica de Língua Portuguesa : mardi : 14h00-18h00
024 424 20 50078 943 29 52

Comunidad Católica de Lengua Española 1400 Yverdon
079 651 92 76 - martes : 08 h, 30-11h30 y 15h-17h.

Missione Cattolica Italiana – av. Haldimand 17
024 425 7648 – yverdon@missioni.ch